

Chère Cliente, cher Client,

Nous attachons beaucoup d'importance à la transparence de notre relation avec nos clients. Ainsi, pour votre parfaite information, et conformément à la réglementation, vous trouverez ci-après les principales évolutions sur le fonctionnement et les tarifs de nos produits et services à compter du 1^{er} avril 2017. Ces conditions et tarifs s'appliquent uniquement à la clientèle des réseaux Groupama / Gan.

• **Conditions générales Banque au quotidien pour la clientèle des particuliers :**

Les modifications ci-dessous ont pour objectif de vous simplifier la relation bancaire au quotidien, dans le respect de la réglementation en vigueur. La nouvelle brochure des Conditions générales est disponible sur le site www.gbanque.com ou auprès de votre conseiller.

Le service d'aide à la mobilité bancaire évolue à compter du 6 février 2017 pour faciliter vos démarches en cas de changement de banque. Avec le service de mobilité bancaire, il vous suffira de signer le mandat de mobilité bancaire et la banque effectuera pour vous les formalités permettant de changer toutes les domiciliations bancaires des prélèvements valides et des virements récurrents de votre compte d'origine ouvert auprès d'un établissement situé en France vers votre compte ouvert dans les livres de notre établissement. Pour plus de détails, reportez vous à l'article 7 « Mobilité bancaire » des Conditions générales applicables au 1^{er} avril 2017.

Dans le cas où vous n'accepteriez pas ces modifications, vous pouvez résilier à tout moment et sans frais votre convention de compte par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à Orange Bank. L'absence de contestation avant le 1^{er} avril 2017 vaut acceptation de ces modifications.

• **Extrait des Conditions tarifaires clientèle des Particuliers en vigueur au 1^{er} avril 2017 :**

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS*

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services	Prix en Euros
Abonnement à des services de banque à distance (Internet) ⁽¹⁾	GRATUIT Hors du coût du fournisseur d'accès Internet
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	13,00 € par an permettant de recevoir des alertes en nombre illimité
Cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat	42,00 € par an
Cotisation carte de paiement internationale à débit différé	48,00 € par an
Cotisation carte de paiement à autorisation systématique	29,60 € par an
Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque (cas d'un retrait en euro dans la zone euro avec une carte de paiement internationale)	GRATUIT
Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA)	Par Internet : GRATUIT Par téléphone, courrier, e-mail ou fax : 5,00 € ⁽²⁾
Paiement d'un prélèvement SEPA	Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement : GRATUIT Frais par paiement d'un prélèvement : GRATUIT
Commission d'intervention	8,00 € par opération, avec un plafond de 80,00 € par mois
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiements ⁽³⁾	24,00 € par an
Frais de tenue de compte	GRATUIT

* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur Internet un extrait standard des tarifs.

Seuls les produits et services ayant fait l'objet d'une variation de tarification ou d'une modification de leurs conditions ou de leur contenu dans les Conditions tarifaires en vigueur à compter du 1^{er} avril 2017 sont présentés ci-dessous.

L'intégralité des Conditions tarifaires applicables à la clientèle des particuliers est à votre disposition en ligne sur notre site Internet www.gbanque.com, auprès de votre conseiller habituel ou de la Banque.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

► Service d'aide à la mobilité bancaire (loi « Macron ») **GRATUIT**

TENUE DE COMPTE

► Frais de tenue de compte **GRATUIT**

► Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire

Par Internet ⁽¹⁾ **GRATUIT**

Par téléphone, courrier, e-mail ou fax 5,00 € ⁽²⁾

SERVICES EN AGENCE

► Frais de recherche de documents par la banque

Par document 15,00 €

► Délivrance de documents ponctuels (attestation...)

Par acte ⁽⁴⁾ 15,00 €

AUTRES SERVICES

► Cotisation liée à la rémunération du compte bancaire ^{(5) (6)}

Dès le 1^{er} euro et sans plafond au taux de 0,05 % ^{(7) (8)} 40,00€

BANQUE A DISTANCE

► Internet ⁽¹⁾ : www.gbanque.com **GRATUIT**

► Application mobile GBanque ⁽¹⁾ **GRATUIT**

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES ⁽⁹⁾

► Frais par retrait d'espèces à un DAB

• En devises :

Commission fixe : supprimée

Commission variable sur le montant du retrait 2,00 %

► Paiement par carte	
• En devises :	
Commission fixe : supprimée	
Commission variable sur le montant du paiement.....	2,00 %
► Commande d'une carte bancaire en urgence : supprimée	
► Renouvellement de la carte à l'échéance	GRATUIT
► Refabrication anticipée de la carte	10,00 €
► Réédition du code secret	GRATUIT
► Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	40,00 €
► Modification temporaire du plafond carte (sur demande du client)	
Par téléphone, courrier, e-mail ou fax.....	5,00 € ⁽²⁾

VIREMENTS

Émission d'un virement SEPA (virement en euros dans la zone SEPA) ⁽¹⁰⁾

Zone SEPA = espace économique Européen dont la France, ainsi que la Suisse, Monaco et Saint-Marin

► Frais par virement occasionnel (interne ou externe)	
Par Internet ⁽¹⁾	GRATUIT
Par téléphone, courrier, e-mail ou fax.....	5,00 € ⁽²⁾
► Frais de mise en place d'un virement permanent (interne ou externe)	
Par Internet ⁽¹⁾	GRATUIT
Par téléphone, courrier, e-mail ou fax.....	5,00 € ⁽²⁾
► Modification d'un virement SEPA	
Par Internet ⁽¹⁾	GRATUIT
Par téléphone, courrier, e-mail ou fax.....	5,00 € ⁽²⁾

Émission d'un virement non SEPA

(Virement à destination de pays hors zone SEPA ou en devises) ⁽¹⁰⁾

Pour les opérations en devises, frais de change en plus

Par virement émis.....	25,00 €
------------------------	---------

Réception d'un virement non SEPA

(Virement en provenance d'un pays hors zone SEPA ou en devises)

Pour les opérations en devises, frais de change en plus

Par virement émis.....	5,00 €
------------------------	--------

Autres frais de virement

► Création d'un compte bénéficiaire	
Par internet ⁽¹⁾	GRATUIT
Par téléphone, courrier, e-mail ou fax.....	5,00 € ⁽²⁾

LES PRÉLÈVEMENTS

► Modification d'un prélèvement	GRATUIT
► Retrait définitif du consentement sur un prélèvement	GRATUIT

LES CHÈQUES

► Commande de chéquier	
Par Internet ⁽¹⁾	GRATUIT
Par téléphone, courrier, e-mail ou fax.....	5,00 € ⁽²⁾
► Frais d'émission d'un chèque de Banque	
Par chèque.....	5,00 €
► Frais d'opposition chèque(s) ou chéquier par l'émetteur	GRATUIT

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Cotisations à une offre groupée de services :

ASTREA

► Compte bancaire rémunéré dès le 1^{er} euro et sans plafond au taux de 0,05 € ⁽⁸⁾
Les autres produits et services inclus dans la formule Astréa demeurent identiques.

OPTION ASTREA PLUS

► Compte Sur Livret Astréa Plus (suppression du taux préférentiel) ⁽⁸⁾
Il n'y a pas d'autre modification concernant l'option Astréa Plus.

ASTREA EPARGNE ⁽⁵⁾

► Compte Sur Livret Astréa Epargne (suppression du taux préférentiel) ⁽⁸⁾
Les autres produits et services inclus dans la formule Astréa Epargne demeurent identiques.

ASTREA JEUNES ⁽⁶⁾ : 18-25 ans

Facilité de caisse : au-delà de 100 € et dans la limite du montant autorisé, TAEG de 9,42 % (suppression du taux préférentiel) ⁽⁸⁾
Les autres produits et services inclus dans la formule Astréa Jeunes demeurent identiques.

Frais inclus dans la cotisation des formules bancaires Astréa, Astréa Plus, Astréa Epargne, Astréa Jeunes et dans celle de la Solution Alternative de Paiements :

► Gratuité des opérations suivantes, demandées à un conseiller (par téléphone, courrier, e-mail ou fax) alors qu'elles sont réalisables gratuitement depuis l'Espace client : mise en place d'une procuration, délivrance de RIB, modification temporaire du plafond carte, l'ajout du RIB d'un nouveau compte bénéficiaire, émission ou modification d'un virement SEPA (occasionnel ou permanent, interne ou externe), commande de chéquier.

IRREGULARITÉS ET INCIDENTS

OPERATIONS PARTICULIERES

► Frais par Avis à Tiers Détenteur, par opposition à tiers détenteur, par opposition administrative ⁽¹¹⁾, par saisie-attribution ou par autre voie d'exécution	100,00 €
--	----------

INCIDENTS DE PAIEMENT

► Gestion d'un compte interdit bancaire	
Par compte, par an.....	30,00 €
► Chèque payé sur un compte interdit bancaire (déclaration à la Banque de France)	
Par chèque.....	30,00 €
► Frais de non exécution de virement pour défaut de provision ⁽¹²⁾	
Par opération.....	Au maximum 8,00 €

Pour les rejets d'un virement inférieur à 8,00 €, le montant facturé ne pourra dépasser le montant rejeté

► **Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé (Loi Scrivener)**..... 15,00€

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS ⁽¹³⁾

FACILITÉ DE CAISSE ET DÉCOUVERT ^{(5) (14)}

Intérêts débiteurs

► Astréa

Facilité de caisse : au-delà de 100 € et dans la limite du montant autorisé..... 9,00 % (TAEG : 9,42 %)

Dépassement (facilité de caisse non autorisée)..... 18,00 % (TAEG : 19,72 %)

► Astréa Epargne

Dépassement de la facilité de caisse (facilité de caisse non autorisée)..... 18,00 % (TAEG : 19,72 %)

► Compte bancaire standard

Facilité de caisse autorisée 9,00 % (TAEG : 9,42 %)

Dépassement (facilité de caisse non autorisée)..... 18,00 % (TAEG : 19,72 %)

► Astréa Jeunes (18-25 ans)

Facilité de caisse : au-delà de 100 € et dans la limite du montant autorisé..... 9,00 % (TAEG : 9,42 %)

Dépassement (facilité de caisse non autorisée)..... 18,00 % (TAEG : 19,72 %)

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

ÉPARGNE BANCAIRE

► **Compte Sur Livret Astréa Plus ⁽⁸⁾**..... 0,25 %

► **Compte Sur Livret Astréa Épargne ^{(5) (8)}**..... 0,25 %

► **Compte Sur Livret (hors Astréa) (suppression du taux préférentiel) ^{(7) (8)}**..... 0,15 %

► **Livret d'Épargne Populaire (plafond de 7 700 €) ⁽¹⁵⁾**..... 1,25 %

(Arrêt de la commercialisation au 16 janvier 2017)

► **Livret P'tit Malin ⁽⁴⁾ : 0-12 ans (plafond de 1 600 €) ⁽⁷⁾**..... 1,25 %

► **Livret Facil' Ado ⁽⁴⁾ : 12-16 ans (plafond de 1 600 €) ⁽¹⁶⁾**..... 1,80 %

(Arrêt de la commercialisation au 16 janvier 2017)

► **Livret Jeune : 12-25 ans (plafond de 1 600 €) ⁽¹⁶⁾**..... 1,80 %

(Arrêt de la commercialisation au 16 janvier 2017)

► **Compte d'Épargne Logement (plafond de 15 300 €) ⁽¹⁷⁾**..... 0,50 % à 0,75 %

(Arrêt de la commercialisation au 16 janvier 2017)

► **Plan d'Épargne Logement souscrit depuis le 01/08/2016 ⁽¹⁸⁾**..... 1,00 % à 2,00 %

(Arrêt de la commercialisation au 16 janvier 2017)

► **Compte Épargne Projet Capellan (plafond de 15 300 €) ⁽⁷⁾**..... 0,15 %

(Arrêt de la commercialisation au 16 janvier 2017)

SUCCESSION

► **Frais de règlement de succession ^{(19) (20)}**..... 300,00 €

Les prix indiqués sont applicables au 1^{er} avril 2017 et incluent, pour les prestations qui y sont soumises, la TVA au taux en vigueur (20 % ⁽²¹⁾ au 1^{er} avril 2016). Les tarifs sont appliqués TTC pour les clients résidant en France ou dans l'Union Européenne et HT pour les clients résidant hors de l'Union Européenne. La liste des prestations soumises à TVA est disponible auprès d'Orange Bank.

Extrait établi selon les conditions en vigueur à la date d'édition. Toute modification apportée par les Pouvoirs Publics aux produits et services d'Orange Bank, ainsi qu'à leur fiscalité, s'appliquera de plein droit sans préavis ni formalité.

Le montant annuel des frais et commission de toute nature prélevés sur les comptes inactifs est plafonné réglementairement (art. L. 312-19 III et R.312-19 IV du Code monétaire et financier ; arrêté du 21 septembre 2015).

Pour toute demande adressée par le client par courrier ou par fax, les frais d'envoi correspondants sont à sa charge.

(1) Hors coûts de connexion facturés par l'opérateur téléphonique. Pour accéder au service Mobile GBanque, vous devez utiliser un téléphone et une offre de téléphonie mobile compatibles à l'Internet Mobile. (2) Frais inclus dans la cotisation des formules bancaires Astréa, Astréa Plus, Astréa Épargne et Astréa Jeunes et dans celle de la Solution Alternative de Paiements. Exonération pour les clients mineurs, les détenteurs du Service Bancaire de Base. (3) Assurance souscrite auprès de Mutuaide Assistance et de la Société Française de Protection Juridique. (4) Sauf tarif spécifique applicable à un autre produit (ex : attestations dans le cadre d'un prêt immobilier). (5) Sous réserve de la disponibilité de ce produit ou service. Renseignez-vous auprès de votre interlocuteur habituel. (6) Inclus dans la formule bancaire Astréa, sans facturation supplémentaire. Modalités selon Conditions générales. (7) Taux nominal annuel brut au 01/01/2017. Seuils et plafond susceptibles de varier à tout moment à l'initiative d'Orange Bank. (8) A compter du 1^{er} avril, le taux privilégié consistant en une bonification de +0,25 % de rémunération est supprimé. (9) Délivré(e)s sous conditions par Orange Bank. (10) Pour les virements en euros effectués en zone SEPA dont la France, la répartition des frais s'effectue nécessairement selon les options SHARE (le donneur d'ordre et le bénéficiaire paient chacun les frais facturés par leur banque). Pour les autres virements, la répartition des frais s'effectue selon les options SHARE par défaut, BEN (frais à la charge du bénéficiaire) ou OUR (frais à la charge du donneur d'ordre) à l'initiative du client. (11) Le montant des frais bancaires afférents à une opposition administrative est plafonné à 10% du montant global dû au Trésor Public. (12) Tous frais inclus au sens de l'article D. 133-6 du Code monétaire et financier. (13) Une notice « Information générales des emprunteurs sur les taux minima autorisés en France métropolitaine » est tenue à disposition de la clientèle. (14) Sous réserve d'acceptation par Orange Bank. Taux, seuils et plafonds susceptibles de modifications par Orange Bank. Modalités selon Conditions générales. (15) Produit d'épargne réglementé. Taux nominal annuel net au 01/08/2015, plafonds, dénominations et conditions susceptibles de modifications. (16) Taux nominal annuel net susceptible de modifications. Plafond, dénomination et conditions susceptibles de modifications à tout moment à l'initiative des Pouvoirs Publics. (17) Conditions au 01/08/2015. Votre épargne est rémunérée au taux nominal annuel brut de 0,50 %. En cas de Prêt d'Épargne Logement, une prime d'État, égale à la moitié des intérêts utilisés et limitée à 1 144 € par compte, est versée. Les intérêts et la prime d'épargne du CEL sont soumis aux prélèvements sociaux aux taux en vigueur mais pas à l'impôt sur le revenu. Les taux, seuils et conditions applicables sont réglementés et susceptibles de modifications à tout moment à l'initiative des Pouvoirs Publics. (18) Pour les PEL souscrits depuis le 01/08/2016 : votre épargne est rémunérée au taux nominal annuel brut de 1,00 % (hors prime d'État). En cas de Prêt d'Épargne Logement, le taux brut peut atteindre 2,00 % incluant le versement d'une prime d'État de 1 %. La prime est accordée après 4 ans minimum d'épargne et conditionnée par la réalisation d'un prêt PEL d'un montant minimum de 5 000 €. La prime d'État est plafonnée à 1 000 € (1 525 € dans le cas d'un logement énergétiquement performant). Les intérêts du PEL sont soumis aux prélèvements sociaux en vigueur dès la première année. Les intérêts sont exonérés d'impôt sur le revenu durant les douze premières années du plan. Taux et seuils réglementés, au 01/08/2016, susceptibles de modifications à tout moment à l'initiative des Pouvoirs Publics. (19) Le cas échéant, dans la limite du plafond des frais et commissions prélevés sur les comptes inactifs (art L. 312-19 III et R. 312-19 IV du Code monétaire et financier). (20) Taux (ou tarifs), seuils et plafonds susceptibles de modifications à l'initiative d'Orange Bank. Modalités selon Conditions générales. (21) Susceptibles de varier à tout moment à l'initiative des Pouvoirs Publics.

Service Clientèle : TSA 56792 - 95939 ROISSY CH DE GAULLE CEDEX - 09 69 32 20 20* - Pour tout mécontentement, le Service Clientèle puis le Service Réclamations d'Orange Bank peuvent être sollicités. En dernier recours, le Médiateur auprès de la FBF peut être saisi, par Internet sur le site lemediateur.fbf.fr ou par courrier : CS151 - 75422 Paris cedex 9. Pour les services d'investissement, le Médiateur de l'AMF peut être également saisi, par Internet sur le site amf-france.org ou par courrier au 17 place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02. *Appel non surtaxé.

Les produits et services bancaires peuvent être commercialisés par des entités du groupe Groupama Gan agissant en qualité d'intermédiaires exclusifs en opérations de banque et en services de paiement d'Orange Bank, SA au capital de 220 825 712 euros – 67 rue Robespierre 93107 Montreuil Cedex – 572 043 800 RCS Bobigny – immatriculé à l'ORIAS sous le n°07 006 369 – www.gbanque.com. Avril 2017